Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260730-2026_07_53-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : **Acquisition du bâtiment situé au 7 rue Ste Anne appartenant à Loudéac Communauté**

Par courrier du 13 octobre 2025, Loudéac Communauté avait proposé de céder la Maison du Développement, 7 rue Sainte Anne, à l'euro symbolique à la commune. Aucune décision n'avait été prise jusqu'à ce jour.

Loudéac Communauté vient de recevoir une proposition et nous relance donc pour connaître notre proposition.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- APPROUVE l'acquisition du bâtiment 7 rue Ste Anne, appartenant à Loudéac Communauté, à l'euro symbolique,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juillet 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 13 août 2026
Certifié par M. le Maire.